

AR PREFECTURE

016-211601687-20200629-20200618DC-01
Regu le 01/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 12

L'an deux mil vingt

Le 29 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2020

PRESENTS : MMES CHARLES – LESENNE – POT –
SCHROEDER – STAËL – TABEL

MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
HUBERT – JUANOLA – LEROY – SUTRE

EXCUSES : MME GUÉRIN – M DESLANDES

POUVOIR : MME GUÉRIN a donné pouvoir à MME STAËL

Monsieur HUBERT Yoann a été nommé secrétaire.

2020-06-18 D :

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'analyse prospective qui a été réalisée et la nécessité de rééquilibrer notre section de fonctionnement afin de renforcer notre capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission « Finances-Budget », d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de 1,5 % et de maintenir le taux 2019 pour la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, vote les taux comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière bâtie	27,98 %	28,40 %
Taxe foncière non bâtie	55,44 %	55,44 %

Fait à Jauldes, le 1^{er} juillet 2020

Le Maire

Sébastien BOIVENT

